

# Atelier Au Fils d'Indra

32, rue Traversière 75012 Paris

Tél et Fax : 01 43 07 48 45

Paris, le 10 mai 2006

Chers amis,

Cette assemblée générale sera aussi pour nous une occasion de nous retrouver, de revoir des amis que nous n'avons pas vus depuis longtemps.

Après l'A.G., la soirée se déroulera de la manière suivante :

19 h 00 - Apéritif

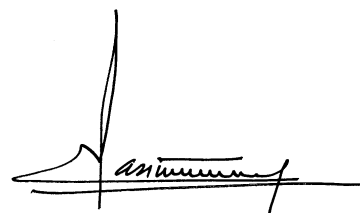
19 h 30 - Dîner : repas indien, ou plateau repas continental au choix.

Nous vous attendons nombreux, avec les enfants. Il sera demandé, comme d'habitude, une participation ( pour l'apéritif, le repas, boissons, dessert, location salle) de 12 € pour les adultes et 6 € pour les enfants prenant un repas.

Pour le bon déroulement de cette soirée et pour la bonne organisation, nous vous prions de bien vouloir nous donner votre réponse le plus rapidement possible, **avant le 5 mai 2006**, à l'aide du bulletin-réponse ci-dessous, accompagné de votre règlement par **chèque au nom de Françoise MANTIS (seulement pour le repas)** à l'adresse de l'Atelier : **ATELIER AU FILS D'INDRA - 32, rue Traversière 75012 Paris**

A bientôt la joie de vous revoir.

Attention ! ci-dessous  
Bulletin de cotisation et  
bulletin réponse pour le  
dîner



François CASIMIR

✂.....

## Bulletin-réponse dîner

Nom : ..... Prénom : .....

Nombre de d'adulte : ..... dont, repas indien : .... repas traditionnel : .....

Nombre d'enfant : ..... dont, repas indien : .... repas traditionnel : .....

Total : ( adulte 12€ x ... ) + ( enfant 6€ x ... ) = ..... € par chèque au nom de Françoise Mantis.

✂.....

## **Bulletin d'Adhésion ou de Renouvellement : année 2006**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Souhaite adhérer ou renouveler mon adhésion à l'Association « Atelier au Fils d'Indra » et joins un chèque de **10 €** ( 10€ pour une personne et 15€ pour un couple) en règlement de ma cotisation (qui comprend la réception de la lettre « **L'Atelier Au Fil des Mois** »

Adresse à l'association un don de ..... €

Un reçu fiscal sera adressé, pour les versements dont le total atteint 20 €.